



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY

---

**Avis public pour l'adoption du Règlement  
2026-574 – « Édifiant le nouveau code  
d'éthique et de déontologie des élu-es  
municipaux »**

---

VEUILLEZ PRENDRE AVIS que lors d'une séance du conseil tenue le 2 février 2026, la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a adopté le Règlement 2026-574 – Édifiant le nouveau code d'éthique et de déontologie des élu-es municipaux.

Ce règlement a pour objet d'édicter les règles d'éthique et de déontologie applicables aux élu-es de la municipalité dans le cadre de leurs fonctions et notamment : Prévoir les règles de conflits d'intérêts et les moyens de les éviter, définir les avantages qui peuvent être acceptés par un élu, prévoir l'application de règles de discrétion, de confidentialité et de loyauté pendant et après le mandat, interdire l'utilisation des ressources de la municipalité, prévoir le respect du processus décisionnel en conformité des lois et règlements, déterminer enfin les sanctions applicables à tout manquement au Code d'éthique et de déontologie des élu-es de la municipalité.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau de la municipalité, situé au 35, Chemin de North Hatley à Sainte-Catherine-de-Hatley.

Donné à Sainte-Catherine-de-Hatley, le 3 février 2026.

  
\_\_\_\_\_  
**MARC MARIN**  
Directeur général et greffier trésorier